

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2024/2025

342 - LYCEE PRIVE POLYVALENT

16 - RUFFEC

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	Informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 1 538 714,87

Contre 1 477 190,70 au 31/08/2024

Excédent Global 2024/2025 : 182 017,17

Contre un Déficit de -116 511,23 en 2023/2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Septembre 2024 au 31 Août 2025.

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de la structure, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'association a pour objet d'assumer la responsabilité, dans les cadres législatifs et réglementaires en vigueur, et dans le respect des textes fondamentaux de l'Enseignement catholique, d'établissements de formation permettant d'offrir à des jeunes en formation scolaire et supérieure, en apprentissage et à des adultes, une formation générale, technologique et professionnelle.

Elle assume notamment la responsabilité :

- d'un établissement qui remplit les missions définies à l'article L 813-1 du code rural, dont le contrat avec l'Etat est régi par les articles L.813-1 et R.813-1 et suivants du code rural, Elle pourra être amenée à assumer la responsabilité :
- d'une école, d'un collège, d'un lycée d'enseignement général (et professionnel)... relevant du ministère de l'Education nationale et dont le contrat avec l'Etat est régi par les articles du titre IV du livre IV du code de l'Education.

L'association, à travers les établissements dont elle a la responsabilité, contribue au développement personnel des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, à l'élévation et l'adaptation de leur niveau de formation et de qualification, ainsi qu'à leur insertion sociale et professionnelle.

Par son objet l'association contribue à l'animation et au développement des territoires, ainsi qu'aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée, dans les domaines liés aux formations qu'elle assure et de coopération internationale.

Pour réaliser son objet, l'association peut également passer contrat ou convention avec des collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme public ou privé concourant même partiellement à son objet.

2) Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

- Monsieur CALONNE Hubert a quitté ses fonctions de Chef d'Etablissement le 31 août 2024. Il a été remplacé dès la rentrée 2024 par Monsieur PASQUET François-Xavier, Chef d'Etablissement du collège "LE SACRE COEUR" par ailleurs, qui est mis à disposition du lycée "LE ROC FLEURI".

- L'établissement a changé son système informatique de facturation à compter de la rentrée 2024.

- Les travaux concernant le salle de santé n'ont pas évolué sur l'exercice. Ils s'élèvent à 13 302.37 €.

- Deux subventions d'investissement ont été accordées par la Région Nouvelle Aquitaine, respectivement en 2022 et en 2023 pour 51 K€ et 54 K€, chacune finançant 50 % des travaux à engager. À la clôture de l'exercice, des acomptes ont été perçus à hauteur respectivement de 25 K€ et 27 K€.

Les conventions de subvention stipulent que lesdites subventions sont subordonnées à la réalisation totale des travaux, à défaut, le remboursement des acomptes pourrait être demandé.

Un report de délai, au 31/05/2026, a été obtenu concernant la subvention 2022. La convention établie en 2023 prévoit une échéance de réalisation des investissements au 31/08/2026.

A la date d'arrêté des comptes :

- L'enveloppe d'investissement prévue par la convention établie en 2022 est pour l'essentiel engagée
- Une partie significative des investissements prévus par la convention 2023 reste à engager. Si cette enveloppe venait à ne pas être couverte, ladite subvention ainsi que l'acompte perçu pourraient être remis en cause.

- Le litige avec le cabinet d'audit de charges sociales s'est dénoué sur cet exercice. Un accord transactionnel a été signé à cet effet, engageant l'établissement à payer la somme de 20 000 €.

Toutefois, le montant qui avait été estimé et comptabilisé dans les comptes de l'établissement s'élevait à 82 879.69 €, traduisant ainsi un boni exceptionnel sur ce litige de 62 879.69 €.

- Plusieurs factures émises par l'ancien prestataire de restauration ont été annulées par prescription, car non payées et non réclamées. Le boni exceptionnel constaté dans les comptes est de 32 138.49 €.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2023/2024	2024/2025	Variation	%	Nombre de classes 2024/2025
1	Lycée Agricole	175	192	17	9,71	0,0
4	U.F.A.	6	7	1	16,67	0,0
TOTAL ELEVES		181	199	18	9,94	0,0
Demi-pensionnaires		99	109	10	10,10	
Pensionnaires		52	50	-2	-3,85	

4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023/2024	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024/2025	Variation	%
Roc Fleuri	18,53	15,76	-2,77	-14.95
TOTAL	18,53	15,76	-2,77	-14.95

Hors Chef d'Etablissement à compter de l'exercice 2024 2025 (cf faits majeurs)

5) Evolution du parc immobilier

* Surface Totale Développée : 6 122,00 m²

- Surface Pédagogique : 3 805,00 m²
- Surface non Pédagogique : 2 317,00 m²

6) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Ensemble scolaire	pleine propriété			

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2023) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

III/ informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	13 339,29	0,00	0,00	0,00	13 339,29
Constructions	3 325 051,20	0,00	0,00	0,00	3 325 051,20
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 204 452,79	2 019,74	0,00	0,00	1 206 472,53
Autres immobilisations corporelles	1 010 126,82	13 868,94	0,00	0,00	1 023 995,76
Immobilisations corporelles en cours	13 066,45	1 858,04	0,00	0,00	14 924,49
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	5 566 036,55	17 746,72	0,00	0,00	5 583 783,27

Parmi les acquisitions principales :

- Véhicule d'occasion (Jumper) : 8 000.00 €
- Système SSI (bâtiment CORSE) : 4 527.92 €
- Tables de tennis de table (2) : 2 149.97 €
- Tondeuse (pour pédagogie) : 600.00 €
- Vestiaires pour élèves : 610.79 €

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Constructions	2 790 415,30	48 007,18	0,00	0,00	2 838 422,48
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 104 789,00	25 585,71	0,00	0,00	1 130 374,71
Autres immobilisations corporelles	672 808,56	34 059,57	0,00	0,00	706 868,13
TOTAL	4 568 012,86	107 652,46	0,00	0,00	4 675 665,32

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2024	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
Participations et créances rattachées (titres CRCA)	51 349,12	415,60	0,00	51 764,72
Prêts et autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
TOTAL	53 349,12	415,60	2 000,00	51 764,72

d. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2023/2024	2024/2025	Variation	%	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	436,00	0,00	-436,00	-100.00	0,00	0,00	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	120 846,46	110 446,11	-10 400,35	-8.61	43 159,56	43 135,79	-23,77	-0.06
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Autres créances	13 384,10	34 115,11	20 731,01	NA	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	134 666,56	144 561,22	9 894,66	+7.35	43 159,56	43 135,79	-23,77	-0.06

Créances clients, usagers et comptes rattachés : 110 446.11 €
dont créances "familles" non douteuses : 3 114.40 €
dont créances "familles" douteuses, dépréciées (50% la première année, 100% ensuite) : 49 365.76 €
dont créances relatives aux groupes de l'été (TElligo et UFCV) : 25 763.25 €
dont OGEC Sacré Coeur : 6 471.57 €
dont CFA Aspect Aquitaine, estimation du solde à recevoir : 14 133.71 €

Autres créances : 34 115.11 €
dont Solde Erasmus à recevoir : 3 700.00 €
dont Solde à recevoir de la subvention principale : 12 717.76 €
dont Soldes de subventions Région sur projets pédagogiques : 7 767.05 €
dont Fonds Sociaux Région imputés aux familles mais non reçus du financeur : 3 420.20 €
dont Assureur, remboursement à recevoir concernant la rénovation du mur : 5 000.00 €

e. Comptes de régularisation Actif

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Charges constatées d'avance	35 770,60	57 349,05	21 578,45	60,32
TOTAL	35 770,60	57 349,05	21 578,45	60,32

dont voyages pour l'année suivante : 10 087.94 €
dont assurances : 4 985.97 €
dont stock fournitures d'atelier : 9 405.09 €
dont stock fournitures d'entretien : 1 702.67 €
dont stock fournitures administratives : 1 191.46 €
dont abonnements : 10 945.98 €

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Fonds propres sans droit de reprise	137 842,21	0,00	0,00	137 842,21
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	299 022,81	0,00	0,00	299 022,81
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	243 483,47	0,00	116 511,23	126 972,24
Excédent ou déficit de l'exercice	-116 511,23	298 528,40	0,00	182 017,17
Sous total : Situation nette	563 837,26	298 528,40	116 511,23	745 854,43
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	238 262,32	21 312,59	24 368,75	235 206,16
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	802 099,58	319 840,99	140 879,98	981 060,59

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Subvention acquises au titre de l'exercice 2024/2025 :

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics. Le montant de ce droit de reprise au 31/08/2025 n'est pas significatif.

Taxe d'apprentissage affectée à l'achat du Jumper d'occasion : 8 000.00 €
Subvention Région 2020 (versée en compensation des annuités d'emprunt : 6 965.24 €
Subvention Région 2025 pour des projets pédagogiques : 6 347.35 €

Affectation de résultat 2023/2024 :

L'assemblée générale en date du 31 janvier 2025 a approuvé les comptes. Le résultat de 116 511.23 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provision pour départs en retraite	13 102,81	2 071,37	0,00	0,00	0,00	15 174,18
TOTAL	13 102,81	2 071,37	0,00	0,00	0,00	15 174,18

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2025 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Fonds dédiés

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Projet(s) défini(s)	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Erasmus - Espagne 2025 - perçu sur 2024 -	20 528,00	20 528,00	20 528,00	0,00	0,00
TOTAL	20 528,00	20 528,00	20 528,00	0,00	0,00

d. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2024	Montant en fin d'exercice au 31/08/2025	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	294 911,86	251 384,95	-43 526,91	-14.76	37 848,47	213 536,48
Emprunts et dettes financières	15 870,68	15 811,13	-59,55	-0.38	5 000,00	10 811,13
Sous total : dettes financières	310 782,54	267 196,08	-43 586,46	-14.02	42 848,47	224 347,61
Avances et acomptes reçus	60,00	5 263,00	5 203,00	NA	5 263,00	0,00
Dettes fournisseurs	163 578,54	97 089,91	-66 488,63	-40.65	97 089,91	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	154 401,99	162 746,35	8 344,36	+5.40	162 746,35	0,00
Dettes sur immobilisations	10 518,00	8 576,22	-1 941,78	-18.46	8 576,22	0,00
Autres dettes	2 119,24	1 608,54	-510,70	-24.10	1 608,54	0,00
Sous total : autres dettes	330 677,77	275 284,02	-55 393,75	-16.75	275 284,02	0,00
TOTAL	641 460,31	542 480,10	-98 980,21	-15.43	318 132,49	224 347,61

Dettes fournisseurs : 97 089.91 €
dont factures à payer : 62 450.32 €
dont factures estimées our reçues après le 31 août 2025 : 34 639.59 €

Dettes fiscales et Sociales : 162 746.35 €
dont dette MSA liée aux salaires d' Août 2025 : 16 135.08 €
dont dettes envers la prévoyance depuis 2023 (salariés) : 22 264.99 €
dont dettes envers la prévoyance depuis 2023 (professeurs) : 26 800.00 €
dont Subvention Région perçue et non consommée concernant la salle "santé" : 18 775.77 €
dont Subvention Région, Equipement professionnel pour la rentrée 2025 : 2 000.00 €
dont Subvention Ministère, QP perçue d'avance : 45 741.00 €
dont taxes foncières et OM : 14 426.00 €

Dettes sur Immobilisations : 8 576.22 €
dont retenues de garantie : 8 576.22 €

Autres dettes : 1 608.54 €
dont Fonds FSL perçus en août 2025 et non imputés aux familles : 1 608.54 €

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n-1) 2024	TAXE (n) 2025
A nouveau 1er septembre (n-1) 2024 :			
Report 1er janvier (n) 2025 :			22 550,60
Taxe Reçue sur l'exercice :	40 875,97	32 956,99	7 918,98
Utilisation d'équipement : (Compte 131810)	8 000,00	8 000,00	
Utilisation de fonctionnement : (Compte 748200)	32 875,97	2 406,39	30 469,58
<u>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2024</u> <u>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</u>		22 550,60	
Reliquat au 31 août (n) 2025 : (compte 487810)			

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Information sur les concours publics et les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2023/2024	Exercice N 2024/2025
Aides à l'emploi	27 031,47	45 695,98
Aides au développement des compétences	0,00	0,00
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initia	0,00	0,00
Financement des formations par apprentissage	0,00	0,00
Forfaits d'externat	0,00	0,00
dont forfait Etat	0,00	0,00
dont forfait Région	0,00	0,00
dont forfait Département	0,00	0,00
dont forfait Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Concours publics affectés à la formation professionnelle conti	0,00	0,00
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	596 929,00	619 179,00
Autres concours publics	0,00	0,00
Sous-total : concours publics	623 960,47	664 874,98
Subventions État	4 275,00	689,00
Subventions Région	33 069,30	23 500,48
Subventions Département	8 639,00	9 059,00
Subventions Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Autres subventions d'exploitation	31 149,68	38 813,44
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	20 528,00	5 938,00
dont autres subventions (à détailler)	0,00	0,00
Report de subventions	0,00	0,00
Sous-total: subventions d'exploitation	77 132,98	72 061,92
TOTAL	701 093,45	736 936,90

2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

3) Honoraires du Commissaire aux comptes :

L'établissement ne dépassant pas 2 des 3 seuils n'est pas tenu de présenter cette information .

4) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels	(129 292,18)
- Boni sur négociation avec le cabinet d'audit de charges sociales :	62 879.69 €
- Facture non payée et prescrite (restauration durant la période COVID) :	32 138.49 €
- Amortissements des subventions d'investissements (NRC2020) :	24 368.75 €
- Versement de la part d'ALLIANZ :	3 000.00 €
- Produits sur exercices antérieurs :	4 532.02 €
- Autres produits divers exceptionnels :	2 373.23 €
Les Charges Exceptionnelles	(2 371,30)
- Charges sur exercices antérieurs :	2 371.30 €

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
COTISATIONS	LA	260,00	170,00	-90,00	-34.62 %
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	652 193,20	649 862,71	-2 330,49	-0.36 %
Ventes de fournitures et matériels	LB1	15 082,24	24 836,46	9 754,22	64.67 %
Contributions et prestations familles	LB2	637 110,96	625 026,25	-12 084,71	-1.90 %
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	704 493,45	738 172,90	33 679,45	4.78 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	701 093,45	736 936,90	35 843,45	5.11 %
Contributions financières	LE4	3 400,00	1 236,00	-2 164,00	-63.65 %
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	17 111,81	23 324,82	6 213,01	36.31 %
UTILISATION DES FONDS DEDIES	LG	14 800,00	20 528,00	5 728,00	38.70 %
AUTRES PRODUITS	LH	4 214,48	4 706,39	491,91	11.67 %
TOTAL I		1 393 072,94	1 436 764,82	43 691,88	3.14 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS DE FOURNITURES ET MATERIELS REVENDUS	MA	7 025,05	13 467,34	6 442,29	91.70 %
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	621 142,22	661 419,31	40 277,09	6.48 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	44 298,24	34 600,37	-9 697,87	-21.89 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	572 315,23	435 575,82	-136 739,41	-23.89 %
CHARGES SOCIALES	MG	149 193,64	106 586,18	-42 607,46	-28.56 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	130 072,98	119 211,24	-10 861,74	-8.35 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI	1 871,82	2 071,37	199,55	10.66 %
REPORT EN FONDS DEDIES	MJ	20 528,00		-20 528,00	-100.00 %
AUTRES CHARGES	MK	8 912,97	13 506,99	4 594,02	51.54 %
TOTAL II		1 555 360,15	1 386 438,62	-168 921,53	-10.86 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-162 287,21	50 326,20	212 613,41	-
PRODUITS FINANCIERS					
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC	6 844,62	7 738,30	893,68	13.06 %
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	ND	654,29	370,00	-284,29	-43.45 %
TOTAL III		7 498,91	8 108,30	609,39	8.13 %
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	OB	3 287,69	2 199,21	-1 088,48	-33.11 %
TOTAL IV		3 287,69	2 199,21	-1 088,48	-33.11 %
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		4 211,22	5 909,09	1 697,87	40.32 %
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		-158 075,99	56 235,29	214 311,28	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	22 137,17	104 923,43	82 786,26	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	PB	21 273,78	24 368,75	3 094,97	14.55 %
TOTAL V		43 410,95	129 292,18	85 881,23	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES					

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	329,19	2 371,30	2 042,11	-
TOTAL VI		329,19	2 371,30	2 042,11	-
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		43 081,76	126 920,88	83 839,12	-
Participation des salariés aux résultats					
TOTAL VII					-
IS des personnes morales non lucratives					
IS DES PERSONNES MORALES NON LUCRATIVES	SA	1 517,00	1 139,00	-378,00	-24.92 %
TOTAL VIII		1 517,00	1 139,00	-378,00	-24.92 %
Total des produits (I+III+V)		1 443 982,80	1 574 165,30	130 182,50	9.02 %
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 560 494,03	1 392 148,13	-168 345,90	-10.79 %
5- EXCEDENT OU DEFICIT		-116 511,23	182 017,17	298 528,40	-
Contributions reçues					
TOTAL					-
Emplois des contributions reçues					
TOTAL					-

B. BILAN SIMPLIFIE

342 - LYCEE PRIVE POLYVALENT
6 BOULEVARD DES GRANDS ROCS

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

16700 RUFFEC

BILAN ACTIF au 31/08/2025	Exercice N-1		Exercice N		Variations
	NET 2023/2024	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2024/2025	
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES A1					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES A2					
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains) AQ/AR	13 339,29	13 339,29		13 339,29	
Constructions AS/AT	534 635,90	3 325 051,20	-2 838 422,48	486 628,72	-48 007,18
Installations techniques, matériel et outillage AU/AV	99 663,79	1 206 472,53	-1 130 374,71	76 097,82	-23 565,97
Autres immobilisations corporelles AW/AX	337 318,26	1 023 995,76	-706 868,13	317 127,63	-20 190,63
Immobilisations corporelles en cours AY/AZ	13 066,45	13 302,37		13 302,37	235,92
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles BA/BB		1 622,12		1 622,12	1 622,12
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES A3/A31					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES B1					
Participations et créances rattachées BC/BD	51 349,12	51 764,72		51 764,72	415,60
Autres immobilisations financières BI/BJ	2 000,00				-2 000,00
TOTAL I	1 051 372,81	5 635 547,99	-4 675 665,32	959 882,67	-91 490,14
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS CA/CB					
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES CC	436,00				-436,00
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES CD/CE	77 686,90	110 446,11	-43 135,79	67 310,32	-10 376,58
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS CF/CG					
AUTRES CREANCES CH/CI	13 384,10	34 115,11		34 115,11	20 731,01
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT CJ/CK					
DISPONIBILITES CM	298 540,29	420 057,72		420 057,72	121 517,43
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CN	35 770,60	57 349,05		57 349,05	21 578,45
TOTAL II	425 817,89	621 967,99	-43 135,79	578 832,20	153 014,31
Ecarts de conversion Actif (V)					
ECARTS DE CONVERSION ACTIF FA					
TOTAL V					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 477 190,70	6 257 515,98	-4 718 801,11	1 538 714,87	61 524,17

BILAN PASSIF SIMPLIFIE

BILAN PASSIF au 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	Variations
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	137 842,21	137 842,21	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	137 842,21	137 842,21	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB			
Réserves pour projet de l'entité	GD2	299 022,81	299 022,81	
RÉSERVES	GD	299 022,81	299 022,81	
COMPTES DE LIAISON	GE			
REPORT À NOUVEAU	GF	243 483,47	126 972,24	-116 511,23
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	-116 511,23	182 017,17	298 528,40
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		563 837,26	745 854,43	182 017,17
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	GH			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI	238 262,32	235 206,16	-3 056,16
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	GJ			
TOTAL I		802 099,58	981 060,59	178 961,01
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA			
FONDS DÉDIÉS	HB	20 528,00		-20 528,00
TOTAL II		20 528,00		-20 528,00
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA			
PROVISIONS POUR CHARGES	IB	13 102,81	15 174,18	2 071,37
TOTAL III		13 102,81	15 174,18	2 071,37
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB	294 911,86	251 384,95	-43 526,91
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC	15 870,68	15 811,13	-59,55
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD	60,00	5 263,00	5 203,00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	163 578,54	97 089,91	-66 488,63
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	JF			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	154 401,99	162 746,35	8 344,36
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH	10 518,00	8 576,22	-1 941,78
AUTRES DETTES	JI	2 119,24	1 608,54	-510,70
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK			
TOTAL IV		641 460,31	542 480,10	-98 980,21
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	KA			
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 477 190,70	1 538 714,87	61 524,17

(1) Dont à plus d'un an 223 781,38

Dont à moins d'un an 318 698,72

LYCEE PRIVE POLYVALENT « ROC FLEURI »

Exercice clos le 31 août 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Lycée Privé Polyvalent « ROC FLEURI »** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y POITIERS FUTUROSCOPE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Nouvelle Aquitaine - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 10 000 €

Siège social : 7 avenue du Tour de France, Téléport 1 - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU - Tél.: 05 49 49 49 10
RCS POITIERS B 513 527 747 - APE 6920 Z - TVA: FR 56 513 527 747



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport de gestion du conseil d'administration ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Futuroscope, le 12 décembre 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Poitiers Futuroscope



Laurent HERBELIN
Commissaire aux Comptes Associé